



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 172 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la mérule pleureuse est un fléau financier et psychologique pour les propriétaires de résidence contaminée par ce champignon lignivore;

CONSIDÉRANT QUE la mérule pleureuse est un sinistre et représente un risque élevé pour la santé publique, que les propriétaires doivent abandonner leur maison et se relocaliser rapidement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs acteurs du domaine de l'habitation parlent de la mérule pleureuse comme étant la prochaine catastrophe de l'habitation au Québec pour la prochaine décennie;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de cas de contamination au Québec évalué à 2 à 3 cas par semaine, comparativement à 1 à 2 cas par année il y a 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Québec est à risque et que des cas de contamination ont été répertoriés sur l'ensemble des régions administratives du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mérule pleureuse affecte grandement le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité et que la contamination des résidences voisines est élevée;

CONSIDÉRANT QUE le risque de propagation de la mérule pleureuse est virulent et qu'il n'existe aucune réglementation et programme d'aide;

CONSIDÉRANT QUE la mérule pleureuse peut être en dormance pendant plus de 100 ans, que la datation de la mérule est très difficile et que cela limite les poursuites judiciaires pour vices cachés;

CONSIDÉRANT QUE toutes les assurances privées refusent de couvrir ce type de sinistre;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec qu'il procède à la création d'un programme d'aide afin d'aider les sinistrés affectés par la mérule pleureuse.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Harold LeBel, député de Rimouski

16 / 02 / 2016
Date de signature de l'extrait